

**COPIE**

## Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 11 mai 2022, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

### **I- Mesures normatives.**

**I-1. Adoption des décrets relatifs à la représentation des trois confédérations syndicales de travailleurs représentatives et des deux organisations d'employeurs au sein des instances nationales bipartites et tripartites de consultation, de concertation et de négociations collectives.**

A la suite des élections professionnelles de 2021, il est apparu nécessaire de procéder à une revue des textes pour tenir compte du nouveau paysage syndical et de ses implications.

Au terme des travaux du comité mis en place à cet effet, des innovations majeures ont été apportées et concernent :

- la répartition des sièges entre les trois confédérations syndicales de travailleurs représentatives et les deux organisations syndicales d'employeurs existantes ;
- la durée de la représentation au sein des instances qui est désormais harmonisée et fixée à 5 ans.

Aussi, le Conseil a-t-il adopté les divers actes réglementaires organisant les rapports entre l'administration et les organisations syndicales ou patronales concernées.

Il s'agit des décrets portant :

- organisation et fonctionnement de la Commission nationale de sécurité et de santé au travail ;